



TERMES DE RÉFÉRENCE

Programme FORSS – « FORmer, Suivre, Soutenir : mobilisation communautaire pour lutter contre le VIH en région MENA »

Titre	Recrutement d'un·e consultant·e pour l'élaboration d'un plan de contingence à destination de l'Association tunisienne de prévention positive (ATP+)
Secteur	Gestion d'urgences / Santé
Projet	FORSS « FORmer, Suivre, Soutenir : mobilisation communautaire pour lutter contre le VIH en région MENA »
Nom de l'association	Association tunisienne de prévention positive (ATP+)
Type de contrat	Contrat de consultance
Durée de la prestation	20 jours
Lieu de la prestation	À distance
Référence	FORSS-AC-03-Tunisie

CONTENU

I. CONTEXTE.....	3
1. Résumé du projet.....	3
2. Présentation d'ATP+.....	3
II. OBJET DE LA PRESTATION	4
1. Objectifs et résultats poursuivis	4
2. Description des tâches	4
3. Livrables attendus	6
4. Lieu(x), durée et modalités d'exécution de la prestation.....	6
III. PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES	7
IV. MODALITÉS DE CANDIDATURE	7
1. Offre technique	7
2. Offre financière	7
V. MODALITÉS DE SÉLECTION.....	8
1. Soumission de la candidature.....	8
2. Étapes de sélection.....	8
3. Critères de d'attribution	8
4. Calendrier	8

I. CONTEXTE

1. Résumé du projet

Intitulé du projet	« FORSS – FORmer, Suivre, Soutenir : mobilisation communautaire pour lutter contre le VIH/sida en région MENA »
Porteur de projet	Solidarité Sida (France)
Partenaire(s)	ITPC-MENA – International Treatment Preparedness Coalition (Maroc) AGD – Association des Gestionnaires pour le Développement (Mauritanie) Al Shehab – Al Shehab Foundation for Comprehensive Development (Égypte) ATP+ - Association tunisienne de prévention positive (Tunisie) M-Coalition – MSM Coalition in MENA region (Liban) RdR-Maroc – Association nationale de réduction des risques des drogues (Maroc)
Pays de mise en œuvre	Égypte, France, Liban, Maroc, Mauritanie, Tunisie

La région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord (MENA) est l’une des régions du monde où la couverture des services de prévention et l’accès aux traitements est la plus faible et où les décès liés au sida continuent d’augmenter. Concentration de l’épidémie au sein des populations clés, accès limité au dépistage, très faible couverture en ARV (32% en moyenne), discriminations et stigmatisations importantes, faible système de *monitoring* et de surveillance communautaires : la lutte contre le VIH/sida n’est pas une priorité de santé publique pour les décideurs de nombreux pays de la région.

Face à ce constat, Solidarité Sida, en partenariat avec ITPC-MENA et cinq associations partenaires ont lancé en juin 2018 le Programme FORSS (« FORmer, Suivre, Soutenir : mobilisation communautaire pour lutter contre le VIH en région MENA »). Le programme vise la mise en place de cinq observatoires communautaires en Égypte, au Liban, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie, et la mise en œuvre d’actions de plaidoyer pour influencer les stratégies nationales et internationales.

Ce système de surveillance communautaire permettra d’améliorer l’offre et la qualité des services de prévention, des soins et de l’accès aux traitements dans la région MENA pour les PVVIH et populations clés. L’expérience de ces observatoires pilotes permettra de recenser et de documenter les freins existants quant à la disponibilité, l’accès et la qualité des services de prévention, de dépistage et de prise en charge afin de pouvoir mener un plaidoyer efficace pour affiner les stratégies de lutte contre le VIH/sida dans la zone MENA tant sur le plan légal vis-à-vis des populations clés que sur le plan médical pour l’ensemble des PVVIH.

La réussite de ce programme présente donc un enjeu majeur pour favoriser la mise en lumière des difficultés que rencontrent actuellement les pays de la région MENA en termes de riposte à l’épidémie de VIH/sida. Il s’agit notamment de disposer de données récentes et fiables pour mener le plaidoyer nécessaire à la prise en compte des populations les plus à risques, et notamment les populations clés, dans les stratégies nationales, régionales et internationales de lutte contre le VIH/sida.

2. Présentation d’ATP+

L’Association tunisienne de prévention positive (ATP+) est un acteur clé dans le domaine de l’accompagnement et la prise en charge des PVVIH en Tunisie. Son action est centrée sur les droits des minorités à risque, notamment les femmes et jeunes filles, ainsi que les LGBT+. Ses missions principales

sont la prévention, le dépistage et le soutien pour assurer le droit au respect, à l'équité et à la dignité des populations visées par des discriminations.

II. OBJET DE LA PRESTATION

Le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de COVID-19 a nécessité une adaptation de l'ensemble des associations partenaires du Programme FORSS, pour permettre le *continuum* des services qu'elles mettent en place auprès de leurs bénéficiaires. Toutes ont développé des stratégies et adapté leurs activités afin que l'impact soit le plus faible possible sur les bénéficiaires accompagnés.

La persistance de certaines politiques et contraintes sanitaires et la possibilité d'une seconde vague de contamination nécessitent de capitaliser sur les mois qui viennent de s'écouler et de développer un document cadre pour ATP+ qui consisterait à : reprendre les bonnes pratiques développées dans le cadre de la pandémie COVID-19 et définir une guideline stratégique et opérationnelle sous forme d'un plan de contingence qui permette de définir les mécanismes d'adaptation du fonctionnement de l'organisation dans un contexte local dégradé afin de faire face à toute éventualité (sanitaire, politique, économique notamment).

Le développement d'un plan de contingence propre à l'association a un double intérêt : assurer la continuité des services essentiels pour ses bénéficiaires, tout en adaptant certaines (mise en place de services *online* par exemple). Cette intervention prendra en compte les mesures nécessaires à la sécurité du personnel de l'association mais également des bénéficiaires. Cela permettra également d'assurer la continuité des activités du Programme FORSS, notamment la collecte des données dans le cadre des observatoires communautaires.

Le consultant recruté aura donc pour mission principale d'élaborer le plan de contingence d'ATP+ ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

1. Objectifs et résultats poursuivis

Objectif général : Disposer d'un plan de contingence complet, répondant au contexte national Tunisien et aux spécificités d'intervention de l'association, afin de lui permettre d'assurer le *continuum* de services dans un contexte dégradé, que ce soit pour des raisons sanitaires, politiques, économiques ou autres.

Résultats attendus : ATP+ s'approprie le plan de contingence et est en mesure :

- D'appliquer les dispositions formulées ;
- De s'organiser en interne afin d'être en capacité de répondre de manière efficace à une situation de crise ;
- De communiquer et de former l'ensemble de son équipe à ce plan de contingence ;
- De diffuser ce plan à l'externe, notamment auprès des autorités locales.

2. Description des tâches

Placé sous la responsabilité de l'équipe d'ATP+, les tâches attendues du consultant sont les suivantes :

ANALYSE CONTEXTUELLE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

- Analyse du contexte national et de la ou des zones d'intervention de l'association et identification des risques dans les différentes zones d'intervention de l'association (si les risques diffèrent de ceux identifiés au niveau national) ;
- Analyse du cadre légal national ;
- Analyse des mécanismes de coordination et des plans de contingence existants au niveau national et local pour répondre aux situations de crise ;
- Analyse et évaluation des documents produits et dispositifs opérationnels mis en œuvre par ATP+ dans un contexte de crise, notamment sanitaire (COVID-19 en particulier) ;

PRÉPARATION ET ANIMATION DE PLUSIEURS ATELIERS

Le processus d'élaboration du plan de contingence doit être participatif et s'appuyer sur l'expérience de l'association en matière de gestion de crise. Les différents ateliers prévus doivent permettre une bonne appropriation de la méthodologie, des outils développés, et du plan en lui-même.

- **Atelier de lancement**
 - Cet atelier doit permettre de présenter la méthodologie employée par le-la consultant-e ainsi que le plan de travail à la Direction et l'équipe.
- **Atelier(s) de travail avec l'équipe d'ATP+**
 - Un ou plusieurs atelier(s), regroupant différents membres de l'association en fonction des thématiques, devra(ont) être organisé(s) par le-la consultant-e.
 - Cet/ces atelier(s) devra(ont) notamment être construit(s) autour de :
 - La capitalisation des expériences passées ;
 - L'analyse des risques au niveau de l'association ;
 - La construction de scénarios possibles et l'élaboration de stratégies de réponse adéquates ;
 - La proposition de mécanismes de coordination et d'opérationnalisation de la stratégie.
 - En parallèle de cet/ces atelier(s) de travail, le-la Consultant-e pourra faire des entretiens individuels avec certains membres de la Direction ou de l'équipe.
- **Réunion de restitution à la Direction de l'association**
 - Cette réunion a pour but de présenter une première version du plan de contingence aux membres de la Direction de l'association pour validation.
- **Atelier de présentation du plan de contingence validé et formation à son utilisation et aux outils de mise à jour**

Remarque : Compte-tenu du contexte sanitaire actuel les différents ateliers se tiendront à distance, par visioconférence.

ÉLABORATION D'OUTILS ET DOCUMENTS

- Plan de contingence
- Dispositif de suivi du plan de contingence élaboré
- Outils de mise à jour du plan de contingence

Remarques – points d'attention

Le plan de contingence doit s'appuyer sur l'expérience de l'association en termes de gestion de crise, et capitaliser sur les expériences précédentes.

Il est primordial que soient prises en compte les capacités de l'association, notamment en termes de moyens humains, financiers et matériels, afin de définir un plan réaliste.

3. Livrables attendus

Dans le cadre de cette prestation, le-la consultant-e sera amené-e à fournir différents livrables, à destination de la Direction et de l'équipe projet d'ATP+, à savoir :

✿ Le plan de contingence d'ATP+

Ce document, rédigé en français et en arabe ne devra pas excéder 25 pages (hors annexes) et devra s'organiser tel que suit :

- Page de couverture
- Table des matières
- Liste des sigles et abréviations
- Introduction
 - o Présentation du contexte et des enjeux
 - o Buts et objectifs du plan
 - o Description de la méthodologie employée
- Corps du plan, devant comprendre *a minima*
 - o Cadre légal, analyse du contexte et des dispositifs existants au niveau national et au niveau de l'association concernée
 - o Analyse des risques et élaboration des différents scénarios
 - o Planification d'une stratégie de réponse
 - o Préparation à la gestion de l'urgence avec la définition d'une coordination interne et externe claire pour chaque étape de chaque intervention
- Recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente, accompagnées d'une proposition budgétaire
- Bibliographie
- Annexes

Remarques – points d'attention

Un plan de contingence étant avant tout un outil opérationnel, le document produit doit être clair et facilement utilisable par l'équipe de l'association. Le corps du plan devra notamment être présenté sous forme de tableaux et schémas pratiques.

✿ Les outils de mise à jour du plan de contingence, ainsi qu'un guide d'utilisation de ces outils

✿ Les agendas, présentations et rapports des différents ateliers et réunions cités précédemment.

ATP+ et Solidarité Sida pourront faire un usage interne et externe de toutes les productions du-de la consultant-e relatives à la présente prestation.

4. Lieu(x) et durée de la prestation

La durée de la prestation est évaluée à **20 jours de travail** (ateliers et réunions / élaboration des livrables, préparation des ateliers et rédaction des rapports).

La prestation se déroulera entièrement à **distance**.

III. PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir des compétences et expériences dans le secteur de la gestion de crise et l'élaboration de plans de contingence ;
- Avoir une expérience similaire avec des organisations internationales ou des associations locales d'envergure nationale ;
- Avoir une connaissance du contexte national dans lequel intervient l'association ;
- Maîtriser obligatoirement le français et l'arabe.

IV. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidat-te-s intéressé-e-s pour soumissionner doivent fournir un dossier de candidature composé des éléments suivants :

- CV détaillé du·de la ou des consultant-e(s) et références en matière d'élaboration de plans de contingence (au moins 1 exemple devra être joint à la candidature) ;
- Une offre technique ;
- Une offre financière détaillée expliquant les différents coûts.

1. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- Compréhension des présents termes de référence ;
- Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du plan de contingence de façon documentée et argumentée, en détaillant les outils sur lesquels reposeront la démarche adoptée (*merci de préciser les modalités de méthodologie de travail à distance*) ;
- Étapes de réalisation ;
- Planning de travail détaillé.

L'offre technique ne devra pas dépasser 20 pages (hors CV). D'autres documents jugés pertinents pour la proposition pourront être joints en annexe.

2. Offre financière

Une offre financière conforme et cohérente avec l'offre technique devra être présentée par le·la consultant-e. Cette offre financière devra comporter un budget détaillé indiquant :

- Le montant de sa rémunération (honoraires journaliers x nombre de jours) ;
- Les frais annexes éventuels.

Dans la construction du budget détaillé, le·la consultant-e devra prendre en compte les éléments suivants :

- Les coûts relatifs à la communication seront à la charge du·de la consultant-e. Concernant les outils de visioconférence, si l'association dispose d'un compte, ce dernier pourra être utilisé pour les différents temps d'échanges virtuels et ateliers de travail. Si l'association ne disposait pas de compte, les outils non-payants seront à privilégier (Skype ou Google Meet par exemple).

Aucune dépense supplémentaire, quelle que soit sa nature, ne sera remboursée par ATP+, au-delà de celles indiquées dans l'offre financière.

V. MODALITÉS DE SÉLECTION

1. Soumission de la candidature

Les candidat·e·s sont invité·e·s à déposer leur offre **par email exclusivement** à au plus tard le **mercredi 25 novembre 2020** à candidatures@atpplustunisie.com au plus tard à **23h59 (heure de Tunis)**, en indiquant en objet du mail « **FORSS-AC-03-Tunisie_Candidature NOM Prénom** ».

Tout dossier incomplet ou reçu en dehors des délais établis ne sera pas examiné.

2. Étapes de sélection

Une commission composée de l'équipe d'ATP+, ainsi que des Chef·fe·s de projet FORSS de Solidarité Sida et d'ITPC-MENA, sera chargée de l'évaluation des dossiers de candidatures reçus.

Après analyse des offres, la commission pourra demander des précisions aux soumissionnaires quant à leur offre (seul·e·s les candidat·e·s pré-sélectionné·e·s seront recontacté·e·s pour échanger sur les dossiers de candidature).

Une fois les éventuelles précisions données, la commission procédera à la sélection du ou des soumissionnaires selon les critères d'attribution définis.

3. Critères de d'attribution

La consultance sera attribuée à l'offre jugée techniquement la mieux disante, c'est-à-dire techniquement la meilleure (qualité de la proposition méthodologique, qualité des outils proposés, expériences du/des prestataires) et financièrement réaliste (coûts unitaires en accord avec les coûts du marché et coût total inférieur au budget disponible).

Une attention particulière sera apportée à l'expérience, références à l'appui, du· de la candidat·e ou de l'organisme pour des missions similaires.

Avant attribution finale, les prestataires présentant les offres jugées les mieux disantes pourront être amené·e·s à échanger avec les membres de la commission afin d'affiner leur proposition technique et financière.

4. Calendrier

	Date
Date limite de demande d'informations complémentaires	18 novembre 2020
Date limite de soumission des offres	25 novembre 2020
Date indicative de début de la prestation	14 décembre 2020